



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : ENVIRONNEMENT - Construction d'un centre de tri - Marché complémentaire au marché 06-26 (lot Electricité)

Le marché 06-26 est relatif aux travaux d'électricité courants forts et faibles pour la construction du centre de tri de déchets issus de collectes sélectives du Grand Dijon et de la plate forme de tri des déchets encombrants. Son montant est de 170 393,85 € HT, le titulaire étant l'entreprise CLEMESSY.

Il convient de d'établir un marché complémentaire lié à des circonstances imprévues qui engendrent des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage qui ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur (article 35-II-5-a du Code des Marchés Publics)

Il s'agit :

- a) de l'extension de l'alarme incendie à tous les locaux, notamment à l'ensemble du bâtiment « process ». Elle était à l'origine prévue uniquement pour les locaux électriques et la chaufferie.
- b) de l'extension de l'alarme anti-intrusion à tous les locaux, notamment à l'ensemble du bâtiment « process ». Elle était à l'origine également prévue uniquement pour les locaux administratifs.
- c) de l'implantation définitive et des caractéristiques des réseaux de la ZAC Valmy (notamment EU et secs – Maîtrise d'Ouvrage SEMAAD), non connue à l'origine du projet et qui engendre des modifications et des ajustements des réseaux internes au centre de tri et à la plate-forme de tri des encombrants. Le raccordement au réseau EU se fait en tranchée dans l'emprise des réfections de la RD 974 (au sud du rond point Maîtrise d'Ouvrage Conseil Général), alors qu'il était à l'origine prévu beaucoup plus au sud via un fonçage au droit du transformateur EdF. Son dimensionnement limité en traversée de rocade, implique une limitation des rejets du site à 3l/sec et une séparation des réseaux bâtiment et plate-forme de tri, alors qu'ils étaient prévus au DCE du marché initial via une station de relevage commune. Ce point implique une alimentation électrique spécifique sur la plate-forme de tri, notamment pour le refoulement des eaux usées via une pompe spécifique et non commune à celle du centre de tri.

Les points a et b ont été prescrit par l'article 32-4-1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 8 juin 2006.

Les travaux rendus nécessaires par les points ci-dessus ont fait l'objet d'une offre par titulaire du marché principal, l'entreprise CLEMESSY.

Le marché complémentaire a été attribué par la commission d'appel d'offres pour un montant de 52 632 Euros HT, ce qui correspond à 30.9 % du montant du marché principal.

Après avis de la Commission Environnement ;

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce marché complémentaire pour un montant de 52 632 € HT

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président

